



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2020**

Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

Le 17 novembre 2020, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la maison du village sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. CARELLI Henri, Maire - M. CHAMBARD Jean-Pierre, Mme LOUP-FOREST, M. MIGUET Bernard, Mme GAILLARD Karen, Adjoints - M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, Mme ALVIN Dominique, M. BALLANDRAS Marc, M. DORGET Alexandre, Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire, Mme IMBACH Céline, M. LANDON Bruno, Mme MUNIER Anne, Mme THENET Michèle.

Absent: M. VANHOUTTE Jérémy

Madame Karen GAILLARD a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte rendu du 9 octobre 2020
- 2- Affaires foncières et droits de préemption
 - DIA sur la parcelle A1015-Chemin des Tâtes
 - Acquisitions foncières parcelles OB0639-OB0643-OB0662-OB0661
 - Acquisitions foncières parcelle OB0065
 - Acquisition foncière parcelle OB0168
- 3- Administration locale
 - Comité consultatif finances
 - Commission de contrôle des listes électorales
- 4- Finances
 - Décision modificative n°1
 - Subvention Communes sinistrées Alpes maritimes
 - Subvention classe découverte
 - Subvention bibliothèque
 - Bibliothèque - Logiciel de gestion documentaire
 - Vidéo-protection-Demande de subvention
 - Reversement aide du Plan Local Habitat à Haute-Savoie Habitat-Domaine ébène
 - Participation séjour UFOVAL
- 5- Intercommunalité
 - Rapport d'activité de la CCFU
 - Rapport sur le prix et la qualité du service eau potable
 - Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets
- 6- Questions et informations diverses
 - Réseau eaux pluviales impasse du cul de sac
 - RGPD
 - Camion pizza

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 09 OCTOBRE 2020

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de séance du 09 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2-AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION

-DROIT DE PREEMPTION

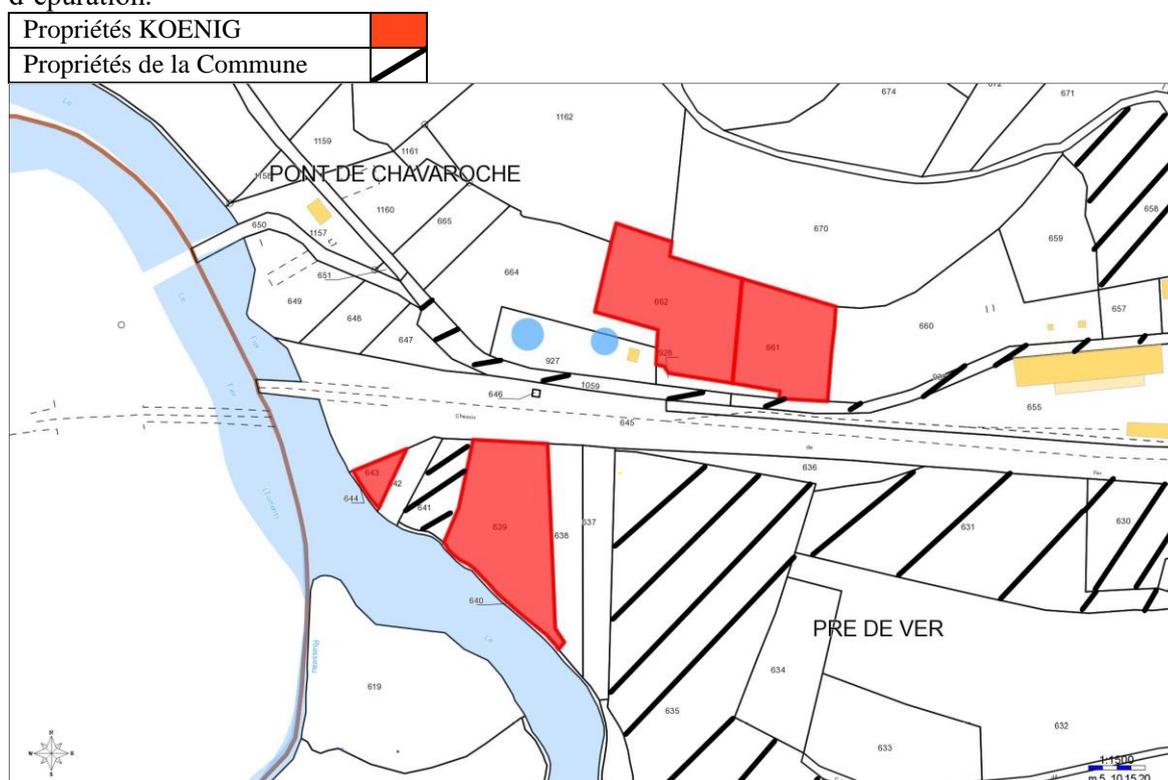
En l'absence d'intérêt communal, le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante:

- DIA 074 152 20 X0041, présentée par Maître Alexandre LONCHAMPT, Notaire Associé à ANNECY (74), pour le compte de M. et Mme Dominique QUEYROY et relative à la vente d'une maison de 160 m² habitables, située sur la parcelle A 1015, d'une superficie totale de 1048 m², sise 203 Chemin des Tâtes, en zone U du PLU, au prix de 749 000 € (dont 21 700 € de mobilier) et 39 000 € de commission.

-ACQUISITIONS FONCIERES

-Acquisition parcelles OB639-OB0643-OB0661-OB0662

Dans le cadre du classement en Espace Naturel Sensible du site de la Mer des Rochers, Monsieur KOENIG a été contacté pour la cession des parcelles OB0639 et OB0643 dont il est propriétaire avec Mme KOENIG Marie-Geneviève. Ils sont également vendeurs des parcelles OB0661 et OB0662 situées à côté de la station d'épuration.



Il est proposé d'acquérir les parcelles aux conditions suivantes :

N° cadastre	Surface m ²	Prix au m ²	Total
OB0639	1 945	0.50	972.50
OB0643	172	0.50	86.00
OB0662	1 840	0.50	920.00
OB0661	1 214	0.50	607.00
Total	5 171		2 585.50€

L'acquisition de ces parcelles peut faire l'objet d'une subvention du conseil départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

-Décide de l'acquisition des parcelles OB0639, OB0643, OB0661 et OB0662 d'une surface totale de

5 171m² pour un montant global de 2 585.50€

- Sollicite l'aide du département pour l'acquisition de ces parcelles
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera reçu en la forme notariée ou administrative et tout document relatif à cette acquisition et à la demande de subvention
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2021, chapitre 21.

- Acquisition parcelle OB0065

Dans le cadre de la gestion de la forêt communale, la commune s'est abonnée à « La forêt Bouge » qui met en relation les vendeurs et acheteurs de parcelles de bois sur le territoire Usse et Bornes.

Mmes Claudine CHAPPUIS et Marie-Christine DUPARC sont vendeuses de la parcelle OB0065 au lieu-dit Rougemont d'une surface cadastrale de 2 044 m².

La commune souhaite se porter acquéreur de cette parcelle de bois au prix de 0.30€ le m².

RGD
SAVOIE
MONT-
BLANC



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Décide de l'acquisition de la parcelle OB065, au prix de 0.30€ le m², soit pour un montant de 613.20€.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera reçu en la forme notariée ou administrative.
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2021, chapitre 21.

- Acquisition parcelle OB168

La vente de la parcelle OB168, située au lieu-dit Les Nancles, d'une surface de 3 300m² au prix de 2 000€ par Mme Vanessa GILBERT a été notifiée par la SAFER.

Cette parcelle présente un intérêt pour la commune car elle facilite l'accès à la parcelle communale contiguë. La commune n'ayant pas d'enjeu agricole, ne peut pas préempter au titre du droit de préemption de la SAFER mais souhaite néanmoins acquérir cette parcelle.

Propriétés GILBERT	
Propriété de la Commune	



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

-Décide de l'acquisition de la parcelle OB168, au prix de 2 000€ ;

-Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera reçu en la forme notariée ou administrative.

-Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2020, chapitre 21.

3-ADMINISTRATION LOCALE

- COMITE CONSULTATIF FINANCES

Monsieur le Maire rappelle la constitution des comités consultatifs lors de la séance du 9 septembre 2020.

Suite à la candidature de Mr Gabriel FONTAINE au comité consultatif finances, il convient de statuer sur sa désignation.

FINANCES	
Elus	3 à 4 membres extérieurs
Henri CARELLI-Président Bruno LANDON Jean-Pierre CHAMBARD Dominique ALVIN Cécile LOUP FOREST	Mr FONTAINE Gabriel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Désigne Mr Gabriel FONTAINE en tant que membre extérieur au conseil municipal au sein du comité consultatif finances.

- COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES-DESIGNATION

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération n° 17.06.2020/20 du 17 juin 2020 désignant M. Jean-Pierre CHAMBARD en qualité de membre de la commission de contrôle de la liste électorale,

Vu la remarque du chargé de mission élection des services de l'état en date du 09 octobre relatif à la fonction d'adjoint titulaire d'une délégation de M. Jean-Pierre CHAMBARD,

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n°17.06.2020/20,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Décide de retirer la délibération n° 17.06.2020/20 du 17 juin désignant M. Jean-Pierre CHAMBARD en qualité de membre de la commission de contrôle de la liste électorale.

- Désigne Monsieur Bruno LANDON en qualité de membre de la commission de contrôle de la liste électorale

4-FINANCES

-BUDGET 2020 - Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de rajouter les inscriptions budgétaires suivantes au budget principal afin de pouvoir :

-procéder à la restitution d'un trop perçu sur une taxe d'aménagement pour un montant de 1 100€ en section d'investissement

-comptabiliser les exonérations de loyers accordées aux professionnels bénéficiaires d'un bail communal suite au premier confinement et de procéder à la restitution d'une taxe sur les terrains devenus constructibles perçue à tort en 2019.

Section d'investissement

Dépenses		0.00€
10226	Taxe d'aménagement	1 100.00€
Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	1 100.00 €
2115	Terrains bâtis	- 1 100.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	-1 100.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses		0.00 €
6218	Autre personnel extérieur	-14 900.00 €
6411	Personnel titulaire	-1 400.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	-16 300.00 €
6718	Autres charges exceptionnelles	6 300.00 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	10 000.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	16 300.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
 -Approuve les rectifications budgétaires ci-dessus mentionnées.

- SUBVENTION TEMPETE ALEX

Le 2 octobre dernier, la tempête Alex a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée entraînant des dégâts catastrophiques pour les communes de ces 3 vallées du Haut Pays Niçois.

La commune de Lovagny souhaite apporter son soutien à ces communes dévastées par l'attribution d'une subvention qui sera versée sur le compte dédié créé par l'Association des Maires des Alpes Maritimes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

-Décide d'attribuer une subvention à hauteur de 1€ par habitant soit 1 329€ au fond de solidarité pour les communes sinistrées par la tempête Alex.

-ECOLE-SUBVENTION POUR CLASSE DECOUVERTE

Madame Cécile LOUP-FOREST, Maire-adjointe, rappelle la délibération prise lors de la séance du 9 octobre dernier par laquelle la commune donnait son accord de principe au soutien au projet de classe découverte dans le Vercors.

Ce voyage scolaire pour les 80 élèves des classes élémentaires de l'école se déroulera du 25 au 29 janvier 2021 dans le Vercors autour du thème « Musique et développement durable ».

Au cours de ce séjour, les enfants partiront à la découverte de la musique afin de réaliser une création collective et à la découverte du monde avec une sensibilisation au respect de l'environnement (immersion des enfants dans la nature au travers de jeux et balades).

Le coût de cette classe découverte est évalué à la somme de 25 520€. Pour assurer le financement de ce projet, outre la participation de l'APE et des familles, une aide est sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie à hauteur de 3 000€ et auprès de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-Attribue une aide de 3 800€ (même montant que celle attribuée pour le voyage scolaire qui n'a pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire) à l'Ecole Publique de Lovagny pour participation financière à la classe découverte qui se déroulera du 25 au 29 janvier 2021 dans le Vercors autour du thème « Musique et développement durable ». L'Ecole de Lovagny ne disposant plus de coopérative scolaire, cette subvention sera versée directement sur le compte de l'APE qui procèdera au règlement de la totalité des dépenses relatives à ce séjour.

-Dit que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2020, chapitre 65, article 6574.

-SUBVENTION BIBLIOTHEQUE

La commune a reçu une demande de subvention de la part de la bibliothèque pour l'année 2020.

Conformément à la convention passée avec Savoie-Biblio, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention égale à 1€ par habitant, soit 1 329€, à la bibliothèque pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

-Décide d'attribuer à la bibliothèque une subvention de fonctionnement de 1 329€.

-Dit que les crédits sont prévus au budget 2020 au chapitre 65.

-BIBLIOTHEQUE- LOGICIEL DE GESTION DOCUMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la Bibliothèque de Lovagny dispose d'un logiciel ATALANTE qui lui permet de travailler en réseau en temps réel via Internet.

Le contrat de maintenance de ce logiciel, assuré par le fournisseur DECALOG, est arrivé à échéance.

DECALOG propose de remplacer ce logiciel par le logiciel DECALOG SIGB qui permet aux lecteurs adhérents de consulter les titres et résumés des livres, de s'assurer de leur disponibilité, de les réserver en ligne et de bénéficier également d'un accès à Savoie Biblio. Ce nouveau logiciel permettra également une meilleure gestion documentaire pour les bibliothécaires.

L'installation, le paramétrage, la reprise des données et la formation au logiciel pour les bibliothécaires s'élèvent à 2 680€ TTC.

L'abonnement annuel à SIGB et au portail s'élève à 430.56€ TTC, sans engagement de durée.

Une demande de subvention au titre de l'aide à l'investissement peut être déposée auprès du Conseil Savoie Mont Blanc.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le remplacement du logiciel Atalante par DECALOG SIGB et de solliciter l'aide du Conseil Savoie Mont Blanc pour la gestion informatisée de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 11 voix Pour, 1 voix Contre (M. Bruno LANDON) et 2 Abstentions (Mmes Michèle THENET et Claire DUSSOLLIET-BERTHOD) :

-Accepte l'installation du logiciel DECALOG SIGB pour un montant de 2 680€ TTC et l'abonnement annuel pour un montant de 430.56€ TTC.

-Sollicite une subvention auprès du Conseil Savoie Mont Blanc.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce contrat et à la demande de subvention.

-Dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2021.

-VIDEOPROTECTION-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Monsieur le Maire rappelle que les 7 communes de la CCFU souhaitent mailler le territoire Fier et Ussets d'un système de vidéo-protection efficace. Pour ce faire, elles ont sollicité la cellule de la prévention technique de la malveillance et vidéo-protection du groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie afin de réaliser un diagnostic de vidéo-protection.

Ce diagnostic propose un maillage afin de couvrir la majorité des axes principaux et secondaires qui peuvent servir d'échappatoires pour les actes de délinquance.

Afin d'obtenir les conditions techniques et financières les meilleures, la mise en œuvre du projet se fait dans le cadre d'un groupement de commande dont la commune de la Balme de Sillingy est coordonnateur.

Le coût estimatif des travaux pour la commune de Lovagny est de 35 911,32 € HT.

Ce projet bénéficie de subventions de l'État (DETR et FIPD) dans le cadre du groupement de commande.

La commune peut également bénéficier du soutien financier de la Région Auvergne Rhône Alpes qui s'est engagée pour renforcer la sécurité des habitants avec l'installation des systèmes de vidéo-protection dans les espaces publics communaux au titre de l'action régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-Approuve l'acquisition et l'installation du système de vidéo-protection

-Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

-DOMAINE DE L'EBENE-REVERSEMENT AIDE ET RESERVATION DE LOGEMENTS

Par courrier du 29 octobre 2020, Haute-Savoie Habitat nous informe qu'il étudie l'acquisition de 4 logements en VEFA, 2 type 2 et 2 type 3, auprès du promoteur Axe & D, au sein du programme « Le domaine de l'Ebène » sur le territoire de la commune.

Deux logements seraient financés en PLUS (prêt locatif à usage social), un logement en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et un logement en PLS (prêt locatif social).

Pour assurer l'équilibre d'exploitation de cette opération, une aide de 8 795.68 € serait sollicitée auprès de la CCFU au titre du PLH au profit de la commune de Lovagny.

Dans le cadre de cette opération, Haute-Savoie Habitat propose la réservation d'un logement à la Commune de Lovagny, sous réserve du reversement de l'aide attribuée par la CCFU au titre de cette opération à Haute-Savoie Habitat.

Si la commune décide de ne pas participer à l'opération locative, ce logement serait attribué à un autre réservataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-Accepte la réservation d'un logement à la Commune de Lovagny, sur les quatre dont l'acquisition est envisagée par Haute-Savoie Habitat ;

-Autorise le reversement à Haute-Savoie Habitat de l'aide qui serait attribuée à la commune par la CCFU au titre du PLH.

-FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES – Participation journalière 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération du 18 novembre 2008, une convention « centres de vacances » a été passée avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) pour favoriser le départ des enfants de la Commune de Lovagny en colonies de vacances UFOVAL 74. Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction.

Pour l'année 2020, la participation journalière de la collectivité a été fixée à 4.45 €. A titre indicatif, aucun enfant de Lovagny n'a participé à un séjour proposé par la FOL en 2020.

La FOL, par courrier du 29 octobre 2020, propose de porter, pour l'année 2021, la participation journalière à

la somme de 4.50 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de porter le montant de la participation journalière aux centres de vacances de l'UFOVAL 74, pour l'année 2020, à la somme de 4.50 € par enfant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 21 novembre 2008.
- Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2021, chapitre 65, article 6574.

5-INTERCOMMUNALITE

CCFU – RAPPORTS D'ACTIVITES 2019

Monsieur le Maire présente :

- le rapport d'activités des services de la CCFU 2019 qui expose, avec clarté, les conditions d'exercice et la gestion financière des différents pôles de compétences de la CCFU
- le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable (RPQS-eau) de la Communauté de Communes Fier et Usse (CCFU) pour l'exercice 2019.
- le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'élimination des déchets (RPQS-Déchets) de la Communauté de Communes Fier et Usse (CCFU) pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal prend acte :

- du rapport d'activités des services de la CCFU 2019
- du RPQS-eau, élaboré par la CCFU pour l'exercice 2019
- du RPQS- Déchets, élaboré par la CCFU pour l'exercice 2019

6-INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

A- Suite à la demande de la préfecture, Madame Cécile LOUP-FOREST est désignée référent Covid.

B- Suite aux débordements du réseau d'eaux pluviales impasse du cul du sac ayant eu lieu lors de gros orages, malgré les travaux réalisés, une étude a été réalisée par le cabinet NICOT.

Monsieur le Maire propose que, compte-tenu du montant des travaux proposés par ce dernier, une deuxième étude soit lancée. Le conseil municipal approuve le lancement de cette deuxième étude auprès du cabinet Hydrétudes, pour un montant de 9 947.00€ HT.

C- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme SILVA propose d'installer son camion pizza les lundis et jeudi soir. L'occupation du domaine public est acceptée aux conditions fixées par la délibération n°16.09.2015/08.

D- Cette année, la CCFU propose de collecter les sapins de Noël des habitants des communes membres. La dépose par les habitants est possible jusqu'au 15 janvier 2021 aux Tennis. Les sapins seront broyés, ce broyat sera ensuite mis à disposition des agents communaux et des habitants.

E- Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciement de l'association Sepas impossible qui œuvre pour les malades de la sclérose en plaques et de l'association France Alzheimer suite au versement d'une subvention en leur faveur par la commune.

F- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr Arnaud ROGUET dans le cadre de la destruction de la maison de la SCI des Mines.

G- La commune a reçu une demande de report de paiement ou d'exonération du loyer de « Ma Pause Beauté » suite à leur fermeture administrative dûe au deuxième confinement. Il est proposé d'attendre de voir dans quelles conditions ce confinement prendra fin avant de décider d'une éventuelle aide qui pourrait leur être apportée.

H- Monsieur le Maire informe que dans le cadre du traitement des données personnelles, la CCFU propose de mutualiser un audit de mise en conformité et d'accompagnement au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) avec ses communes membres.

I- Anne MUNIER présente un comparatif des dépenses énergétiques de la commune avec les moyennes nationales.

J- Karen GAILLARD et Bruno LANDON présentent le comparatif des offres de panneau lumineux, en location ou en acquisition. Le projet sera présenté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

La séance est levée à 22h50.

Prochain conseil municipal : Mercredi 16 décembre à 20h00